

Promenade en violence

Les exigences de la clinique sont-elles compatibles avec les demandes sociales et avec les prescriptions judiciaires ?

La dynamique psychique d'une personne s'articule autour des échanges avec son environnement : langage, famille, groupe. L'acte violent criminel est l'issue d'un enchaînement d'évènements. Il engendre une rupture de l'auteur de violence avec lui-même et de cet auteur avec les autres. Il lui faut alors affronter les défenses du groupe qui assure sa survie en niant sa propre violence. L'ouverture des UCSA/SMPR (unité de consultations et de soins ambulatoires/ service médico-psychologique régional) devait faciliter l'accès aux soins des personnes incarcérées. Les obligations/injonctions de soins en créent l'obligation.

Le déni social de l'humanité des auteurs de violence ne s'origine pas que du légitime besoin de sécurité ; il est aussi l'expression d'un effroi : et si nous étions tous des assassins ? Sortir de la violence criminelle, c'est avoir pour objectif de s'affranchir de l'alternative agresseur/victime.

***Claudine Legueil Bourdiol** est psychologue clinicienne (université Paris VII). Elle a exercé au SMPR de La Réunion (service médico-psychologique régional) et a participé à l'ouverture du CRAVS de La Réunion (centre de ressource pour auteurs de violences sexuelles).*

Illustration de couverture : Teddy-2711675, Pixabay.com

ISBN : 978-2-343-18167-7

18 €



Promenade en violence

Claudine Legueil Bourdiol

Promenade en violence

Et si l'agresseur était aussi une personne ?



PSYCHOLOGIQUES

L'Harmattan